

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 1^{er} SEPTEMBRE 2014 à 20 heures 30 en MAIRIE

PRESENTS : J.DUBOUT (Maire) – E.MARTIN – JM.JOANNES – C.CAMPO – S.FILOCHE - F.PERRET – (Adjoints) – E.HEDRICH – N.BLOUQUY – C.LATHOUD - B. DE BENOIST - JM.CHARREAU – P.CURCIO – G.PERRIER – B.JUILLARD – G.ROUMET

ABSENTS EXCUSES : P.HEIDELBERGER (procuration à JM.CHARREAU) – A.LECLERE (procuration à C.LATHOUD) - D.DEVISCOURT (procuration à G.PERRIER) – F.GRAND

1 – Nomination du secrétaire de séance

N.BLOUQUY est nommé secrétaire de séance

2 - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21/07/2014

Point 6 – Réforme Territoriale : proposition de délibération de l'AMRF. Il convient de modifier l'intervention de G.ROUMET comme suit : « *S'il y a un combat à mener, ce sera au niveau de la constitution des nouvelles régions et de la cohérence entre les départements qui leur seront rattachés* »

Compte tenu de cette modification, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3 – Adhésion à la Charte Régionale « Zéro pesticide »

Le maire propose au conseil, conformément à l'intervention de JM.CHARREAU lors du conseil du 21 juillet dernier, d'adhérer à la Charte Régionale d'entretien des espaces publics, dont un exemplaire est joint à la présente note.

Cette charte est proposée par la Cellule Régionale d'Observation et de Prévention des Pollutions par les Pesticides en Rhône-Alpes (CROPP) et animée par la Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA) et la Fédération Rhône-Alpes de Défense contre les Organisme Nuisibles (FREDON). Des démarches sont engagées au niveau européen (Directive cadre sur l'utilisation durable des pesticides) et au niveau national (plan Ecophyto 2018) pour une réduction de l'usage des pesticides en zones agricoles et non agricoles. Les collectivités ont un rôle central dans cette situation à travers la gestion des espaces publics (parcs, voiries...)

En Rhône-Alpes, la charte régionale propose une démarche évolutive et valorisante pour tendre vers la suppression des pesticides dans les villes et villages. Un délai de 5 ans est préconisé pour atteindre le « zéro pesticide ».

Les objectifs visés concernent des enjeux à la fois sanitaires et environnementaux : protection de la santé du personnel chargé de l'entretien des espaces publics, ainsi que celle des administrés, préservation et reconquête de la qualité des eaux.

L'engagement de la commune dans la charte conduira, conformément au cahier des charges, à élaborer et mettre en œuvre un plan de désherbage communal, des actions de formation des agents et d'information des administrés.

J.DUBOUT et JM.CHARREAU ont rencontré les agents des services techniques pour leur demander de ne plus utiliser de produits non conformes à cette charte. Une action/information en faveur du public sera faite durant les fêtes de la Saint Martin car le but est aussi de sensibiliser l'ensemble de la population.

Délibération : vote oui à l'unanimité pour décider de s'engager en faveur de la réduction de pesticides sur la commune, adopter le cahier des charges et solliciter l'adhésion de la commune à la charte régionale d'entretien des espaces publics « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages ».

4 – TAP Scolaires

Le maire informe le conseil que la mise en place des rythmes scolaires oblige la commune à prévoir le recrutement d'intervenants extérieurs en plus des animateurs et ATSEM, déjà en place.

Il conviendra d'autoriser le maire à :

- créer les postes suivants et effectuer les démarches administratives correspondantes :
 - 3 Postes d'adjoint d'animation 2^{ème} classe pour 6 h/semaine (4 heures plus 2 heures de préparation)
 - 1 Poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe pour 1 h30/semaine
- Verser la prime de vie chère dès le premier mois
- signer les conventions à intervenir avec les associations ou professionnels qui encadreront les TAP.

Délibération : vote oui par 17 voix pour et 1 abstention (B.JUILLARD)

Pour information, les activités proposées et confirmées à ce jour par les intervenants sont :

- arts plastiques
- bricolage
- capoeira
- cuisine
- anglais
- formation premiers secours
- musique

JM.JOANNES rappelle que la nouvelle Ministre de l'Education a annoncé que les communes qui ne mettraient pas en place cette réforme, seraient pénalisées et demande à quel stade Versonnex en est de cette organisation. C.CAMPO répond que tout est calé et que le fonds d'amorçage pour le versement de l'aide de l'Etat est en cours.

5 – Contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les autorisations d'urbanisme

Le maire explique que le désengagement de la DDT concernant les autorisations d'urbanisme imposera de plus en plus aux communes d'instruire elles-mêmes les dossiers. JM.JOANNES propose dans ce cadre, de confier les actes d'instructions des permis de construire et autres autorisations d'urbanisme à la société E.F.U. située à Annecy-le-Vieux.

JM.JOANNES rappelle brièvement que ce désengagement des services de l'Etat et le manque de réelles compétences des petites communes en matière d'instruction, peut entraîner les élus à faire des erreurs dans l'acceptation ou le refus de permis de construire. Le recours à ce genre de cabinet instructeur pourra éviter certains contentieux. Par ailleurs, il propose de ne confier cette mission que pour des instructions de projets vraiment sensibles ou importants. Il précise aussi que cette mission sera provisoire dans l'attente de la mise en place d'un service dédié au sein de la CCPG.

G.PERRIER est d'accord sur cette proposition mais il déplore que les communes soient encore obligées de prendre en charge financièrement cette mission. B.JUILLARD demande si la délivrance des permis reste malgré tout de la responsabilité du maire. JM.JOANNES répond que oui mais il sera demandé au cabinet dans quelle mesure leur responsabilité sera engagé en cas d'erreur de leur part.

G.ROUMET aimerait savoir si les frais de déplacements de ce cabinet venant d'Annecy sont compris dans leurs forfaits et si tel était le cas, elle souhaiterait que ce soit noté dans leur contrat.

Délibération : vote oui à l'unanimité pour autoriser le maire à signer le contrat

6- SIEA : convention pour alimentation électrique et mise en souterrain du réseau téléphonique de 23 lots et 6 logements route de Collex Bossy

Le maire explique au conseil de lors de l'Assemblée Générale du 23 mars 2013, les délégués au SIEA ont adopté la proposition de modification du mode de financement des travaux d'extension de réseau : cette décision a été confirmée lors de la séance du Comité Syndical du 15 février 2014.

Ainsi, pour chaque opération, le Syndicat apporte désormais sa contribution à hauteur de 50 % du montant HT des travaux et les 50 % restants, sont à la charge de la collectivité.

S'agissant du projet d'alimentation électrique de 23 lots et 6 logements à l'angle de la route de Collex-Bossy et de la Rue du Stade, l'avant-projet sommaire a été réalisé et se présente comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT APS	
Montant des travaux projetés HT (*)	12 500 €
Participation SIEA 50%	6 250 €
Dépense prévisionnelle restant à la charge de la commune : 50% du HT	6 250 €
(*) sont inclus dans ce montant les travaux proprements dits, les honoraires de la maîtrise d'œuvre et une marge pour imprévus	

N.BLOUQUY informe qu'il n'est pas d'accord avec le fait que ces travaux ne bénéficient pas à la commune mais à un promoteur privé. JM.JOANNES répond que la loi ALUR oblige les communes à participer aux équipements publics. Il rappelle qu'auparavant, ces participations existaient mais la part dévolue aux communes était assurée en partie par le Conseil Général, ce qui n'est plus le cas. N.BLOUQUY répond que dans ce cas, la commune devrait pouvoir répercuter ce financement sur les opérations immobilières concernées. JM.JOANNES informe qu'il doit se rapprocher du promoteur à ce sujet pour lui soumettre l'idée

d'une participation. Mais il tient à préciser, même s'il comprend les arguments de N.BLOUQUY, que si ces frais de raccordements étaient pris en charge par le promoteur, ce dernier deviendrait propriétaire des réseaux et la commune ne pourrait plus les utiliser, même s'ils se trouvent sur le domaine public communal. La commune ne peut donc se soustraire à cette prise en charge. G.ROUMET se dit également favorable à une participation du promoteur. B.JUILLARD ajoute qu'il faudra à l'avenir être vigilant sur l'étude de la capacité des réseaux avant délivrance des permis de construire pour des opérations immobilières importantes. G.ROUMET souhaiterait une réflexion en commission urbanisme sur le sujet.

S'agissant du réseau téléphonique, le plan de financement (dont la répartition est différente cf.site SIEA) correspond aux travaux de génie civil de télécommunication (fourniture et mise en place des chambres de tirage et fourreaux) et se présente comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT APS	
Montant des travaux projetés TTC (*)	1 500 €
Participation SIEA (30 %)	450 €
Dépense prévisionnelle restant à la charge de la commune : 70% du HT	1 050 €
(*) sont inclus dans ce montant les travaux proprement dits, les honoraires de la maîtrise d'œuvre et une marge pour imprévus	

Le maire précise que ces montants sont prévisionnels et qu'ils seront ajustés dès que l'étude détaillée sera chiffrée.

Délibération : vote oui par 16 voix pour – 1 voix contre (N.BLOUQUY) et 1 abstention (G.ROUMET) pour autoriser le maire à signer les plans de financements ci-dessus

7 – Renouvellement du transfert de compétence « pouvoirs de police spéciale » au Président de la CCPG pour la gestion de l'ensemble des aires d'accueil des gens du voyage.

Le maire explique que la loi organise le transfert automatique d'un certain nombre de pouvoirs de police dite « spéciale au Président de la Communauté de Communes » sauf opposition des maires en début de mandat.

La CCPG est compétente pour la création, l'entretien et la gestion des aires d'accueils des gens du voyage.

Le transfert de la police relative à cette compétence, concerne l'interdiction de stationnement des résidences mobiles d'habitation, en dehors des aires d'accueil des gens du voyage. Il permet au président de l'EPCI d'édicter des arrêtés d'interdiction de stationnement en dehors des aires d'accueil et de solliciter le préfet afin que ce dernier mette en demeure les occupants de quitter les lieux.

La loi permet cependant au maire de s'opposer à ce transfert automatique. L'opposition doit être notifiée au président de l'EPCI dans les 6 mois qui suivent son élection.

Les communes ont donc jusqu'au 24 octobre 2014 pour faire connaître à la CCPG leur éventuelle opposition au transfert du pouvoir de la police relative aux aires d'accueil des gens du voyage. Si tel devait être le cas pour Versonnex, l'arrêté communautaire d'interdiction de stationnement en dehors des aires d'accueil ne serait pas applicable à la commune et le président de la CCPG ne pourrait solliciter le préfet sur des occupations illicites. Cette mesure devant être décidée en séance de conseil, ce dernier est invité à se prononcer.

Le conseil municipal accepte le renouvellement de ce transfert de compétence.

8 - Informations du maire dans le cadre de sa délégation en date du 7/04/2014

Néant

9 - Informations communautaires

Commission Environnement (F.PERRET)

L'Agenda 21 a été élaboré sur les années 2012 et 2013. Un diagnostic territorial a été validé en 2012, en faisant appel à une démarche participative impliquant les représentants de la population, des associations, des milieux économiques et sociaux. Le travail effectué au cours de ce diagnostic a permis de définir des objectifs et des orientations qui ont été déclinées en un programme d'actions approuvé par le conseil communautaire en septembre 2013. L'Agenda 21 comporte 17 actions cadre, déclinées en 53 actions opérationnelles. 36 de ces 53 actions sont intégrées dans le PCET ayant une finalité en matière de maîtrise de l'énergie et de lutte contre le changement climatique. Cela donne à l'Agenda 21 un volume d'actions majoritairement orientées vers le PCET, ayant un caractère obligatoire dans le cadre de la loi Grenelle 2.

Les actions qui sont dévolues en totalité au pôle Environnement et Développement Durable ou à partager avec d'autres compétences sont ensuite présentées. Le pôle Environnement et Développement Durable devra mettre en œuvre douze fiches actions dans l'Agenda 21.

Les actions de l'Agenda 21 seront plutôt abordées en commission plénière, toutes les communes étant représentées. Cependant, il est proposé de constituer un groupe de travail spécifique « Agenda 21 et feuille de route » qui puisse se réunir avant la prochaine commission plénière prévue le mardi 9 septembre 2014. Ce groupe se réunira le jeudi 28 août à 18h30, tous les membres de la commission intéressés par l'Agenda 21 pourront y participer. Ce groupe de travail devra examiner les différentes fiches actions de l'Agenda 21 et faire des propositions à la commission plénière, afin d'élaborer la feuille de route du Pôle Environnement et Développement Durable.

Les groupes de travail sont constitués pour pouvoir avancer plus facilement en petit groupe sur certains sujets, créer un groupe de travail « Énergie-Climat », afin de mettre en œuvre le Plan Climat Énergie Territoriale (PCET) qui constitue une part importante de l'Agenda 21. Les questions Énergie-Climat ne se retrouvent pas dans les 4 thèmes proposés.

Commission Eaux et assainissement (JM.CHARREAU) :

- obligation est faite de séparer eaux pluviales et assainissement. Certaines petites communes n'ayant pas les moyens de financer ces travaux, la CCPG est prête à en avancer le montant.
- Une forte remontée de la nappe phréatique de Pré Bataillard a été constatée.
- Un ingénieur a été recruté afin d'assister les communes dans leurs projets en matière d'assainissement. J.DUBOUT et F.PERRET l'ont déjà rencontré afin de discuter des problèmes rencontrés pour les écoulements d'eaux, notamment le terrain situé au bout du Chemin de la Viette, proche de la zone 2 AU, sur lequel il faudra trouver une solution pour la diffusion des eaux.
- Création d'un groupe de travail chargé de travailler sur le prix social de l'eau.

Gestion et Valorisation des Déchets (J.DUBOUT) :

- Lors de la 3^{ème} réunion J.DUBOUT a rappelé le projet de containers semi-enterrés, sur le secteur des Genévriers avec la SEMCODA, et la demande auprès du SIFAGE pour le tri sélectif.
- Une réunion publique devrait être organisée mais il faut relancer la CCPG et la SEMCODA à ce sujet.

10 - Commissions communales

A) Commission Urbanisme et Développement Communal (JM.JOANNES) :

Le compte rendu de la dernière commission ayant été adressé à l'ensemble des conseillers, JM.JOANNES demande s'il y a des remarques. D.DEVISCOURT se dit défavorable à la vente des terrains communaux situés aux Buissons, car il s'agit du patrimoine communal.

G.PERRIER rappelle l'engagement pris par les précédentes équipes municipales envers le vendeur des parcelles situées aux Buissons. J.DUBOUT répond que ces engagements vont être tenus prochainement avec le projet de viabilisation jusqu'à l'entrée des terrains concernés et que l'acte de vente de l'époque, en précise les modalités. Un notaire a été approché pour caler cette viabilisation.

B) Commission Personnel (F.PERRET) :

- Mlle FOREL n'a pas renouvelé son contrat (surveillance extérieure de la cantine), ayant trouvé un engagement sur une autre commune pour un nombre d'heures plus important.
- Mme DO COUTO a été affectée à l'entretien des salles communales, à sa demande, en remplacement de l'agent mis en disponibilité pour suivre son époux dans l'Isère. Un contrat de 3 mois a été rédigé avec une période d'essai d'un mois.
- Embauche d'un nouvel agent pour la cantine et l'entretien des locaux de l'accueil de loisirs et aide à l'école élémentaire.

C) Commission Environnement – Sécurité – Transports (F.PERRET)

- La journée de l'environnement est prévue le samedi 27 septembre 2014. Le club de modélisme sera présent pour participer à cette journée qui est sponsorisée par les magasins LECLERC.
- SIEA (diagnostic des installations fibre optique sur Versonnex) : 103 particuliers – 2 professionnels – 2 secteurs publics. 721 logements sont raccordables – le taux de couverture est de 70 % sur 1000 logements. Il appartient à la commune de promouvoir ces installations.

D) Commission Scolaire (C.CAMPO) :

- La commission aura lieu avant le prochain conseil afin de faire le point sur la rentrée scolaire.

- Le pot de la rentrée aura lieu le 8 septembre à 18 h 30 à l'école élémentaire. Elus, enseignants, personnel communal et intervenants extérieurs sont conviés.

E) CCAS (E.MARTIN)

- La sortie aux rousSES a été annulée en raison du mauvais temps et sera reportée à une date ultérieure.
- Reprise des goûters des aînés le 16 septembre.
- La prochaine commission est prévue pour le 18 septembre.

F) Commission Animation - Communication (E.HEDRICH) :

- Rappel du concert CELLO ARTE du jeudi 4 septembre à 20 h, salle Pierre Jaques

G) Groupe travail « installation médecin sur la commune » (B. DE BENOIST)

- G.ROUMET demande où en est ce projet. J.DUBOUT répond qu'il doit reprendre contact avec l'Agence Départementale d'Ingénierie pour avis concernant l'ancien bâtiment du CTS. B.JUILLARD informe qu'elle a rencontré le propriétaire du bâtiment situé près de la Forge. Il ne serait pas opposé à louer ses locaux à la commune, mais précise qu'un bail est en cours de renégociation actuellement avec un des locataires. B.JUILLARD ajoute qu'elle doit revoir ce propriétaire mais elle souhaiterait au préalable avoir l'avis du conseil sur la somme que la commune est prête à investir dans cette location. J.DUBOUT répond que les services préfectoraux lui ont confirmé qu'une commune ne peut sous-louer un local dont elle n'est pas propriétaire. B.JUILLARD rappelle que le projet n'avance pas, que l'offre à faire paraître pour l'installation d'un médecin n'est pas encore rédigée et qu'il faut faire vite. B. DE BENOIST répond qu'il faut être pragmatique et que la précipitation ne fera pas avancer le dossier dans le bon sens. Ce projet est en cours de réflexion et doit encore l'être pour en assurer un montage cohérent et viable. Il ajoute qu'une telle décision ne peut se prendre en seulement 2 réunions du groupe de travail. JM.JOANNES ajoute qu'effectivement, ce projet est seulement en gestation depuis 3 ou 4 mois et que dans ce cas, il n'est pas juste de parler de retard et que pour ce type de projet, suivant le choix pris (construction ou réhabilitation d'un bâtiment, appels d'offres, appels à candidatures, etc ...) un délai de 2 ans peut être nécessaire. G.ROUMET regrette que l'engagement pris par le conseil, prévoyant un aboutissement à l'automne 2015, risque de ne pas être tenu et s'étonne du délai donné par JM.JOANNES. B.JUILLARD constate que ce projet n'est pas une priorité de la liste majoritaire alors qu'il était inscrit dans ses engagements. C.LATHOUD réplique qu'on ne peut parler de retard ou de lenteur car les vacances estivales se sont intercalées entre les diverses réunions et que par conséquent, le projet est toujours d'actualité.

H) Commission Travaux (J.DUBOUT)

- L'Ingénieur de l'Agence Départementale a rencontré J.DUBOUT concernant l'état de la route de Villars Dame et le Chemin Levé, dont le revêtement est bien endommagé.

11 - Informations diverses

- concerts et projection de film organisés en septembre pour célébrer les 60 ans du CERN (documents déjà transférés par mail)
- visite de C. BOUVIER, président de la CCPG, le lundi 3 novembre à 19 h 30, en séance privée avant le conseil municipal de 20h30, pour rencontrer les élus de Versonnex, dialoguer et répondre aux éventuelles questions.
- G.PERRIER demande ce qu'il en est du Chemin du Battoir : J.DUBOUT répond que l'élagage du chemin doit être réalisé semaine prochaine. La clôture agricole de séparation sera installée pour séparer le chemin piéton du chemin emprunté par les cavaliers. L'association EIJA interviendra pour les renvois d'eaux, courant de l'automne. Il conviendra de reprendre contact avec P.PILLOUD pour l'évacuation de ses écoulements
- Lotissement Route de Collex-Bossy « hameau de Bois Brillon ». G.PERRIER souhaiterait que le projet de location-vente consentie à la commune, fasse l'objet d'un écrit. JM.JOANNES répond qu'il doit rencontrer le promoteur en présence du notaire pour cet acte ainsi que pour la participation au financement des réseaux. Il faudra en tout état de cause attendre l'expiration des délais de recours avant de signer quelque contrat que ce soit.

- Une réflexion est en cours avec les communes voisines pour que les transports en commun puissent desservir notamment Grilly, Sauverny et Versonnex sur les axes Ferney-Voltaire, Divonne, Gex.

La séance est levée à 22 h 24

Fait à Versonnex, le 22 septembre 2014

Jacques DUBOUT

Maire

Après la clôture de la séance, le maire invite les membres du public à s'exprimer ou poser leurs questions. Ont été évoqués :

- La commune ne peut-elle sensibiliser la crèche de Versonnex aux problèmes d'économie d'énergie ? les locaux restent souvent allumés le week-end ou la nuit.
 - La commune est félicitée pour l'adhésion à la charte « zéro pesticide ». Dans ce cadre, la FRAPNA a-t-elle un programme pour les particuliers ? JM.CHARREAU répond que oui et qu'une sensibilisation sera faite lors des fêtes de la Saint Martin.
-

<p>Prochain conseil le lundi 06 Octobre 2014</p>
